



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20240209-006_2024-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°06

DATE DE LA CONVOCATION 02/02/2024	L'an deux mille vingt quatre Le neuf février à dix-neuf heures et huit minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/02/2024	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 9	Étaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Laurent RONDEAU Absents représentés : Olivier MAUGER (pouvoir à Ludovic BAZOT) Absent : Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°06 OBJET : Approbation de la modification de l’article 5 des statuts du SIEVV	M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose selon l’article L5211-41 du CGCT, l’accord des communes membres du SIEVV. Cette modification doit être présentée à l’assemblée délibérante dans les 3 mois qui suivent la notification concernée et faire l’objet d’une délibération. Après présentation de cette modification de l’article 5 des statuts du SIEVV qui consiste à réduire le nombre de délégués titulaires de deux à un par commune en laissant un suppléant, afin de permettre le quorum physique à chacune des réunions du syndicat. Rappelons que le titulaire est Monsieur Olivier FLIGNY et son suppléant Monsieur José DE MOURA. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30






Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 095-219500543-20240209-006_2024-DE

	ADOpte à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts du SIEVV et maintient comme délégué titulaire Monsieur Olivier FLIGNY et son suppléant Monsieur José DE MOURA.
CACHET MAIRIE 	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 16 février 2024 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire,  Ludovic BAZOT
	Le secrétaire de séance,  Isabelle ROBERT